

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Brigitte de LABARRE, Elisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Philippe GIROUX, Samuel LEGENDRE, David MAGNIERI.

Membres absents : M. Thomas BOURY et Mme Elodie LEPOIVRE qui ont donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2021

Mme Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Mme le Maire informe les Conseillers municipaux de la mutation de Mme Maryse DUFAY, rédacteur principal 1^{ère} classe, dans une autre collectivité.

Mme le Maire propose de supprimer le poste actuel afin de pouvoir créer un nouveau poste.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide de supprimer le poste de rédacteur principal 1^{ère} classe pour le secrétariat de mairie, de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2021.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouvert aux agents contractuels,

Après avis du comité technique,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du secrétariat de mairie, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratif principal de 2^{ème} classe,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux ; le grade retenu est celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

L'agent ainsi recruté exercera la fonction suivante : secrétaire de mairie. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, 5^{ème} échelon dont l'indice brut est le 376 majoré 346.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 17/35^{ème}. Le comité technique sera informé de cette création.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : exécution.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal décide de créer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour le secrétariat de mairie pour 17 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2021. Mme Elodie HESNARD remplacera Mme Maryse DUFAY.

TE61

Mme le Maire informe les conseillers municipaux des opérations lancées par le TE61 à savoir :

- Compétence optionnelle Eclairage Public (travaux d'investissement, maintenance des équipements) mise aux voix : 4 abstentions, 7 voix contre

Conseil en énergie partagé (pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux) mise aux voix : contre à l'unanimité

- Opération « Cocon 61 » (isolation de combles perdus des bâtiments publics) mise aux voix : contre à l'unanimité

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces différentes missions au TE61.

MISSION REFERENT SIGNALEMENT CDG 61

Mme le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du CDG 61 concernant l'action du « référent signalement » concernant les agents de la commune victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou d'agissements sexistes.

Mme Brigitte de LABARRE se propose d'être « le référent signalement ».

FONDS DE CONCOURS Communauté de communes de Mortagne

Mme le Maire informe le conseil municipal de la création d'un fonds de concours de la Communauté de communes pour accompagner les projets d'aménagement des communes.

Pour cette année, les travaux de la commune ne rentrent pas dans les projets d'investissement éligibles à ce fonds de concours.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

La commission se réunira prochainement pour évaluer les travaux prioritaires à faire sur la commune, notamment le lavoir, la statue de la Bonne Sainte-Céronne, La Chapelle St Marcel, des devis seront demandés aux entreprises concernées.

DECORATION DE NOEL

Il est décidé que la commune rachète deux décorations de Noël et leurs fixations pour compléter ce qui manque.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires de Maison Céronne viennent d'acheter la ferme de Guissant.
- Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de remboursement du prêt contracté suite aux travaux de l'église par anticipation. Mme le Maire contactera la caisse d'épargne et la trésorerie.
- Madame le Maire informe le conseil municipal des problèmes de chiens au lieu-dit « Fresnay ».
- Madame le Maire informe que le conseil municipal de la possibilité de vendre deux parcelles de terrains constructibles.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rendez-vous mercredi 15 septembre à 14h avec l'architecte du CAUE pour le projet d'aménagement du cimetière : en herbage, fleurissement etc ... Mmes Brigitte de LABARRE, Martine LEROY et M. Marc SIMOEN accompagneront Mme le Maire.
- Madame le Maire signale l'exposition des objets trouvés et donnés par M. Fabrice MORAND lors de ses fouilles sur la commune. Elle aura lieu du 17 au 25 septembre à Mortagne au Perche « 1 rue Henri Chartier »
- Madame le Maire rappelle que l'assemblée générale de l'ASPC aura lieu samedi 18 septembre à 10H30 à la mairie
- Journées du Patrimoine : samedi et dimanche, l'église sera ouverte de 14 h à 18 h.
- Monsieur Marc SIMOEN propose de faire un repas avec le conseil municipal, les conjoints seront les bienvenus mais devront régler leur participation, une date est fixée au vendredi 22 octobre.

Séance levée à 20h50.